



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'APCE appelle à une Convention européenne sur la profession d'avocat

24/01/2018

Une avancée majeure pour les droits de l'homme en Europe : l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) appelle à la rédaction d'une Convention européenne sur la profession d'avocat.

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) se félicite de la recommandation adoptée aujourd'hui par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) demandant au Comité des ministres d'élaborer et d'adopter une Convention européenne sur la profession d'avocat.

Il s'agit d'une avancée majeure pour la protection des droits de l'homme et de l'état droit.

À ce jour, des attaques à l'encontre des avocats persistent dans les États membres du Conseil de l'Europe, avec une tendance à la hausse significative dans certains d'entre eux. Des avocats sont harcelés, menacés, détenus, surveillés voire assassinés parce qu'ils exercent leurs activités professionnelles.

Le CCBE soutient les travaux du Conseil de l'Europe sur une Convention européenne sur la profession d'avocat. La [contribution](#) du CCBE a été présentée lors d'une audition devant la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE le 12 octobre 2017.

La contribution des avocats à la défense de l'état de droit, à l'accès à la justice et à la protection des libertés et droits fondamentaux est indispensable. Ceux qui protègent les droits de tous les citoyens doivent pouvoir agir de manière indépendante et sans ingérence indue.

En apprenant la nouvelle, le président du CCBE, Antonín Mokry, a déclaré : « Le CCBE se réjouit du fait que la nécessité d'une convention européenne sur la profession

d'avocat soit reconnue par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE a souligné la nécessité d'un tel instrument et a approuvé à l'unanimité le rapport rédigé par la rapporteure Sabien Lahaye-Battheu. Le CCBE fait écho à l'appel de l'APCE et espère que le Comité des ministres soutiendra cette initiative et lancera le processus de rédaction de la future convention dès que possible. »

À propos du CCBE

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 45 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Pour plus d'information,
contacter Beatrice BRANDMAYR
Communication et affaires publiques
+32 (0)2 234 65 10
brandmayr@ccbe.eu
Suivez-nous sur   